

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2022

DCM N° 22-09-29-20

Objet : Commission communale pour l'accessibilité - Rapport juillet 2020 -juillet 2022.

Rapporteur: Mme MASSON-FRANZIL,

La création d'une commission communale pour l'accessibilité (CCA) a été rendue obligatoire par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pour les communes de plus de 5 000 habitants.

L'ensemble des travaux conduits dans le cadre de la CCA doit faire l'objet d'un rapport annuel. Outre le bilan de l'année, ce rapport permet de formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire, de capitaliser les actions, de mettre en avant l'engagement pour l'inclusion et d'informer les associations et citoyens.

Ce rapport est présenté sur une période inhabituelle de 2 ans, juillet 2020-juillet 2022, car la crise sanitaire que nous avons connu en 2020 a bouleversé le fonctionnement des services et n'a pas permis une activité normale. De plus, à l'arrivée de la municipalité, la CCA a été renouvelée et élargie dans sa composition afin d'être la plus représentative possible de toutes les catégories d'acteurs. Cette nouvelle CCA a été installée en juillet 2021.

Ce rapport illustre la volonté forte de la municipalité, la dynamique transversale et le travail des services municipaux, de l'Eurométropole et des acteurs du territoire pour faire de Metz une ville accessible et inclusive.

De nombreuses actions concrètes ont été mises en place pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap et pour favoriser leur inclusion, et ce dans de nombreux domaines : la petite enfance, l'éducation, l'emploi, l'accessibilité de la voirie, de l'espace public, des bâtiments, la culture, la sensibilisation... Les 8 directions de la Ville et 22 de ses services, soit près de 75%, sont impliqués dans l'accessibilité et/ou l'inclusivité.

Les réalisations sont notables et traduisent une volonté politique forte pour coconstruire, jour après jour, une ville inclusive, accueillante, solidaire et égalitaire.

Le rapport de la CCA doit être présenté au Conseil municipal et transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Département et au Président du Conseil départementale de la citoyenneté et de l'autonomie.

C'est ce rapport, joint en annexe qui est présenté au Conseil municipal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi n°2005-12 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoyant la création d'une Commission communale pour l'accessibilité,

VU le Code général des collectivités et notamment l'article L2143-3,

VU la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

VU l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

VU l'arrêté du 12 avril 2021 portant nomination des membres de la Commission communale pour l'accessibilité,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des politiques publiques adaptées qui répondent aux besoins des personnes en situation de handicap,

CONSIDERANT le principe fondamental de l'accessibilité universelle et la volonté de la Municipalité d'agir pour faire de Metz une ville solidaire, durable et citoyenne,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE du rapport de la CCA juillet 2022-juillet 2022 de la Commission communale pour l'accessibilité, qui sera transmis, conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales, au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Département et au Président du Conseil départementale de la citoyenneté et de l'autonomie.

Service à l'origine de la DCM : Mission ville inclusive
Commissions : Commission Cohésion Sociale
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de competences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Khalifé KHALIFÉ, Adjoint au Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 12

Décision : SANS VOTE
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20220929-122519-DE-1-1
N° de l'acte : 122519

Délibération rendue exécutoire le 4 octobre 2022
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,

RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Juillet 2020 - Juillet 2022

metz.fr

Commission Communale
pour l'Accessibilité

Plus d'infos : Mission Ville inclusive
03 87 55 50 51 - villeinclusive@mairie-metz.fr



Sommaire

Ville de Metz : données contextuelles

- Quelques chiffres
- Observation sociale du handicap : la convention DRSM (Assurance Maladie)
- La CCA : composition missions et fonctionnement

Partie 1 : Metz, Ville accessible

1/L'Agenda D'Accessibilité Programmé de la Ville de Metz -L'Ad'AP

2/ La chaîne du déplacement

- 2.1 Le PAVE (voirie et des espaces publics)
- 2.2 Carrefours équipés de modules sonores
- 2.3 Le stationnement
- 2.4 Les transports publics

3/ Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

4/ Les outils pour une communication accessible

- 4.1 AlloMairie ouvert aux personnes sourdes et malentendantes
- 4.2 Le site internet de la Ville de Metz
- 4.3 La Langue française des signes - LSF
- 4.4 Un guide des transports en FALC (Facile à lire et à comprendre)
- 4.5 Le dialogue « citoyens et handicap »

Conclusion Intermédiaire

Synthèse de la partie 1

Partie 2 : Metz, Ville inclusive

1/ L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance et à l'école

- 1.1 La petite enfance
- 1.2 L'école inclusive

2/Les politiques volontaristes inclusives

- 2.1 L'accompagnement à l'insertion sociale
- 2.2 L'accès à la culture, aux loisirs, aux manifestations et aux sports
- 2.3 Actions de prévention, de sensibilisation et de lutte contre les inégalités et les discriminations liées à une situation de handicap

Conclusion Intermédiaire

Synthèse de la partie 2

Prospectives

Annexes

Glossaire

Adresses utiles

PROJET

Une volonté municipale forte pour le développement d'une politique dynamique d'accessibilité et d'inclusivité !

Mes chers concitoyens,

Je suis heureux de vous proposer le quatrième rapport de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA) de METZ, couvrant la période de juillet 2020 à juillet 2022.

Ce rapport a été soumis à la CCA lors de sa séance plénière en date du 12 juillet 2022 et présenté au conseil Municipal de septembre 2022.

Il présente les activités de la CCA de la Ville de METZ sur une période (inhabituelle) de deux années, pour plusieurs raisons :

- La crise sanitaire COVID n'a pas permis une activité normale de la collectivité,
- Suite à l'arrivée de la nouvelle équipe municipale en juillet 2020, la CCA a été recomposée. En effet, j'ai souhaité que la composition de cette commission soit la plus représentative possible de toutes les catégories d'acteurs de notre environnement : associatif (différentes catégories d'handicaps), économique, usagers...etc.

L'objectif de cet élargissement, accompagné d'un renforcement de son rôle est d'en faire un organe **doté d'une démocratie interactive dans le domaine du handicap.**

J'ai confié la présidence par délégation de cette commission à Mme Yvette MASSON FRANZIL, élue en charge de la « compensation du handicap et de la ville inclusive ».

Afin de rendre la CCA davantage impliquée dans la responsabilité de l'accessibilité et de l'inclusion, après diffusion d'un questionnaire et au vu des résultats, , un groupe « *CCA TEMPS LIBRE* » d'une dizaine de membres volontaires, a été créé. Ses missions principales sont de s'intéresser aux activités culturelles, sportives, de loisirs et « temps libres » de manière inclusive afin de développer l'offre en la matière sur notre territoire.

De plus, dans la perspective de montrer les échanges continus et multiples ainsi que le travail en finesse effectué sur notre territoire, pour améliorer sans cesse l'accessibilité physique à la ville, l'intégration de trois membres de la CCA dans les projets d'urbanisme a été décidée . Ces membres ont déjà été consultés pour l'étude urbaine actuelle du centre gare.

Je tiens ici à remercier pour leur engagement, les nombreuses associations représentées à la CCA, les élus et tous les pôles et services de la Ville : bâtiments, ressources humaines, culture, sport, petite enfance, éducation, espaces verts...

Afin de gommer les différences et les préjugés, il nous appartient d'être solidaires et d'avancer ensemble.

Ce rapport s'ajoute aux actions menées par l'Eurométropole de METZ car ses compétences complètent celles de la Ville, en particulier sur le PAVE (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics), le logement, l'emploi et les grands projets structurants.

Je souhaite vivement que la dynamique engagée perdure grâce à une meilleure observation sociale et la prise en compte de tous les types de handicaps, la concertation avec les associations qui ont une expertise d'usage évidente, l'engagement de l'institution municipale à tous les niveaux et sur tous les projets, les actions concrètes journalières pour développer l'accessibilité universelle.

Il s'agit là d'une volonté politique forte qui est la mienne et sur laquelle je me suis engagé : celle de co-construire, jour après jour, une ville inclusive, accueillante, solidaire, égalitaire : une branche forte du Développement Durable, celle du BIEN VIVRE ENSEMBLE !

BONNE LECTURE !

François GROSDIDIER

Maire de Metz

Président de l'Eurométropole

Membre Honoraire du Parlement

Ville de METZ : données contextuelles

METZ et sa population

Au dernier recensement, en 2018, Metz comptait 116 551 habitants pour une superficie de 41.9km² qui se découpe en 12 quartiers. La ville se situe au sein de l'Eurométropole de Metz qui compte 221 484 habitants répartis sur 44 communes et un territoire de 305 km².

QUELQUES CHIFFRES¹ faire un encadré

En France, une personne sur cinq est en situation de handicap : moteur, handicap mental (ou déficience intellectuelle), handicap psychique, handicap auditif, handicap visuel autisme, ce qui représente près de 12 millions de français (20%).

Si l'on ajoute les situations de handicap temporaire, ce pourcentage peut être doublé, soit 40% ! Si l'on considère le vieillissement de la population, ces chiffres deviennent exponentiels, 1 français sur 3 aura plus de 60 ans en 2035...d'où un accroissement de certains handicaps, visuels par exemple, puisque 61% des déficients visuels ont plus de 60 ans.

Les personnes en situation de handicap à Metz (source MDPH 57)

Quand un diagnostic de handicap, qui doit être effectué par un professionnel de santé, est posé, les personnes concernées doivent se rapprocher de la MDPH (Maison

Bénéficiaires de droits à Metz	
Droits	Nbre d'usagers au 31/08/2022
AAH (Allocation Adulte handicapé)	3633
AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicap é)	487
Carte de priorité	3105
Carte de stationnement	3982
Carte d'invalidité	2882
PCH (Prestation Compensatoire du Handicap)	591
RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)	5036



Départementale des Personnes

Handicapées), qui a pour mission de les accompagner dans leurs démarches.

¹ Source : INSEE et MDPH 57

Le saviez-vous ?

Mercredi 3 août 2022, le Parlement a adopté, de manière définitive, les mesures évoquées dans le projet de loi sur le pouvoir d'achat, parmi lesquelles la déconjugalisation de l'AHH ayant pour conséquence une hausse de 300€ de cette allocation. A partir du 1^{er} octobre 2022, les personnes en situation de handicap n'auront plus besoin de déclarer les revenus de leur conjoint pour le calcul de cette allocation. Les bénéficiaires pourront ainsi enfin tendre à une indépendance financière, longtemps attendue.

Observation sociale du handicap : la convention DRSM (Assurance Maladie)

Il s'agit d'une démarche totalement novatrice qui a résulté du besoin de « mesurer » afin de mieux guider les politiques d'inclusion.

Ce besoin nous a amené à concrétiser une convention avec la Direction Régionale du Service Médical (DRSM), le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et la Ville de METZ ; par cet accord, le service médical fournira des données brutes et anonymes sur le handicap, à l'échelon du territoire.

Traitées, ces données livreront des renseignements essentiels tels que : les pourcentages de personnes porteuses de handicap par grandes catégories (moteur, mental, visuel, auditif, psychique), les principales tranches d'âges.

Ce qui, dans un proche avenir, permettra :

- d'enrichir notre diagnostic social de territoire,
- de mieux cibler les actions à prévoir ainsi que le soutien en faveur des associations qui œuvrent dans le domaine du handicap.

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) : composition, missions et fonctionnement

Composition

Suite aux élections municipales de 2020, la CCA a été recomposée (Arrêté municipal du 12/04/2021) et installée en juillet 2021.

La municipalité a souhaité que la composition de cette commission soit la plus représentative possible de toutes les catégories d'acteurs qui composent l'environnement : associatif (différentes catégories d'handicaps), économiques, usagers...etc.

La CCA intervient dans les 2 axes suivants :

- état d'avancement de l'accessibilité du territoire messin,
- politiques volontaristes pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Elle comporte 24 membres dont six membres élus municipaux. Le tableau ci-dessous reprend en détail les différentes catégories d'acteurs.



Composition CCA Ville de Metz (juillet 2021)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Collège des élus	
Mme Yvette MASSON-FRANZIL	Mme Béatrice AGAMENNONE
M. Khalifé KHALIFE	M. Julien HUSSON
Mme Stéphanie CHANGARNIER	Mme Anne FRITSCH-RENARD
Mme Rachel BURGUY	M. Laurent DAP
M. Ferit BURHAN	M. Michel VORMS
M. Sébastien MARX	Mme Pauline SCHLOSSER
TITULAIRES	
Collège des associations de personnes handicapées	
Handicap moteur et tous types de handicap	
Association APF France Handicap M. Jean-Louis LÉOPOLD	
Handicap auditif	
Association des sourds de Metz et de la Moselle Mme Christine PIERRAT	
Handicap visuel	
Association les auxiliaires des aveugles Mme Michèle HENRY	
Handicap mental (déficience intellectuelle)	
AFAEDAM (Association Familiale pour l'Aide aux Enfants Déficiants de l'Agglomération Messine) Mme Violaine BELVAL	
Trisomie 21 de Moselle M. Hervé BABITCH	
Collège des représentants des acteurs économiques	
Agence Inspire-Metz Office de tourisme Mme Vanessa BARNEI	
Chambre de commerce d'industrie et de services de la Moselle M. Olivier BERTRAND	
LE MET' Mme Nathalie PETIT	
L'atelier des talents Mme Peggy MEYER	
Lorraine Challenge handicap et technologies M. Romuald STOCK	
Société d'Economie Mixte (SEM) Eurométropole de Metz Habitat M. Nicolas VINCENT	
Collège des représentants de personnes âgées	
M. Xavier TOUSSAINT	
Mme Béatrice DANGIN	
Collège des représentants d'utilisateurs	
Chambre syndicale des propriétaires de Metz M. Roland PERRIN	

Comité départemental Handisport de la Moselle
M. Jean-Marie DONATELLO
Comité départemental sport adapté Moselle
M. Jean-Marie MORAINVILLE
Fédération des commerçants
Mme Anne Carole GUEUDIN

Missions

L'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales stipule que dans les communes de plus de 5000 Habitants, la création d'une CCA est obligatoire. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et établit un rapport annuel présenté en conseil municipal

L'ensemble des travaux conduits dans le cadre de la CCA doit être présenté dans ce rapport annuel. Outre le bilan de l'année, ce rapport permet de formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire, de capitaliser les actions, de mettre en avant les réussites, de faire remonter les difficultés et les besoins et d'informer les associations et les citoyens.

La loi donne toutefois une liberté importante aux collectivités territoriales pour élargir ces missions réglementaires à des actions spécifiques qui sont de nature à améliorer l'inclusion et le sensibilisation aux différences.

Fonctionnement

La volonté de notre municipalité est que la CCA devienne un organe actif dans son champ de double compétence. Il s'agit de susciter une implication plus forte des membres qui ont été consultés, par questionnaire, sur des modalités de fonctionnement renforcées.

Il en a résulté un consensus unanime quant aux principes suivants:

- La commission se réunit de manière plénière au minimum deux fois par an et davantage, si besoin. Ces réunions ont lieu, généralement, en des lieux emblématiques de la ville afin de les faire connaître aux membres (archives municipales, centre social AGORA...) ou à des endroits ayant fait l'objet récemment de travaux d'accessibilité.
- Création, au sein de la CCA, d'un groupe d'échanges et de réflexions « CCA Temps libre ». Il s'agit d'un groupe informel se réunissant au besoin, sur la base du volontariat (10 membres). **Ce groupe peut s'adjoindre des concitoyens intéressés ou ayant une expertise d'usage dont la présence peut créer une dynamique novatrice, au bénéfice de tous, sur simple invitation.**
- Apport d'expertises aux grands projets du territoire : Ville et Eurométropole de Metz . L'expertise d'usage est très importante et demande à être prise en compte très attentivement. C'est ainsi que, pour prévenir certaines négligences et/ou oublis, il est nécessaire d'associer dans le pilotage des projets urbanistiques structurants, des membres de notre CCA (3 membres) (Cf ci-après 4.5 Le dialogue citoyens et handicap pour favoriser la mobilité).

- Création d'une lettre d'informations de la CCA : pour rester en lien communicationnel, nous partageons aux membres de la CCA, une lettre, à chaque fois que des informations importantes arrivent à notre connaissance. Ces informations concernent tous les domaines : réglementaire, sportif, culturel, évènementiel et donnent également des indications sur les différents projets lancés par le service MVI. (Cf Annexe 1)

Toutes ces réunions donnent lieu à l'établissement d'un compte rendu, adressé à l'ensemble des membres et de tous les acteurs intéressés.

En bref, la VIE DE LA COMMISSION

Pour la période de référence, la CCA s'est réunie trois fois de manière plénière : les 7 juillet et 30 novembre 2021 et 12 juillet 2022, le groupe CCA Temps libres s'est réuni une fois le 25 mars 2022.

Les membres pour l'accessibilité ont été sollicités pour le Copil de l'étude Urbaine du Centre Gare (mai 2022).

12 missives d'information ont été partagées.

Partie 1 : Metz, Ville accessible

Si la crise COVID a incontestablement ralenti les travaux et actions en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion durant depuis 2020, elle ne les a pas empêchés et malgré les difficultés qu'elle a engendrées, de nombreux faits marquants sont à relever et cette Partie 1 s'attachera à vous les présenter

1/L'Agenda D'Accessibilité Programmé de la Ville de Metz – L'Ad'AP

Œuvrer pour une accessibilité universelle : l'Ad'AP et le PAVE

Le dispositif Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP), a pour objectif de rendre accessible les Etablissements recevant du public (ERP) et les Installations ouvertes au public (IOP). Dans ce cadre, la Ville dont le patrimoine est de 281 ERP et 135 IOP, dispose d'un délai de 9 ans (2016-2024) pour rendre son patrimoine accessible. En 2021, un bilan à mi-parcours de l'Ad'AP a été validé par le Préfet.

Avertissement : le patrimoine d'une ville n'est pas figé. Il évolue constamment, en raison de choix stratégiques effectués par la ville : cessions et/ou acquisitions de biens notamment. Par conséquent, le nombre des ERP et le montant des travaux réalisés peuvent légèrement varier entre les phases « diagnostic » (2016) et le bilan de réalisation effective de l'accessibilité.

CHIFFRES CLES

Depuis 2016, les objectifs de réalisation sont respectés avec 157/ 280 ERP et 5 IOP attestés accessibles et 8 255 916 millions déjà investis.

CHIFFRES CLES

IOP : en 2021, un budget de 90 000€ a permis de diagnostiquer les 135 IOP avant de prévoir et de programmer les travaux d'accessibilité.

Annexe 2 : liste des ERP, et IOP attestés depuis 2020

Annexe 3 : liste des dérogations et mesures de substitution

Exemple de travaux IOP : l'aire de jeux inclusive au Plan d'eau



En 2021, des travaux ont été réalisés pour que les différents jeux de l'aire soient accessibles à tous les enfants valides ou présentant un handicap ou une déficience (moteurs, mentaux, sensoriels, visuels, auditifs...). En outre, deux tables de pique-nique accessibles aux personnes à mobilité réduite, ont été aménagées à proximité. 45 000 € ont été investis pour ce projet.

Installations d'un sol souple, pose de jeux (balançoire nid d'oiseau, , tracteur multi jeux et jeux sensoriels). **Les différents jeux de l'aire sont exempts de restrictions et accessibles à tous**, que les enfants soient valides ou présentant des types de handicaps et de déficiences (moteurs, mentaux, sensoriels, visuels, auditifs...). A titre d'exemple, la balançoire nid d'oiseau ainsi que la balançoire à ressorts permettront au plus grand nombre de s'initier aux sensations de bercement ou de bascule, tandis que les couleurs vives et contrastées de l'ensemble des structures aident les enfants à placer leurs pieds.

2/ La chaîne de déplacements

2. 1 Le PAVE (Voirie et espaces publics)

En 2014, les services de la Ville ont réalisé le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) du territoire messin, qui a pour objectif de fournir un état des lieux des voiries et de la chaîne de déplacement pour une meilleure prise en compte de la mobilité de tous les usagers. Depuis 2018, c'est une compétence gérée par l'Eurométropole ; les travaux programmés annuellement par les services compétents, permettent de résoudre progressivement les obstacles à la mobilité (défauts trottoirs, passages piétons et mobiliers).

CHIFFRES CLES

En 9 ans (2013 à 2021), sur 13 511 défauts (trottoirs, passages piétons et mobiliers), 5 215 défauts ont été traités soit 39% ; 8 296 restent à solutionner par l'Eurométropole. Source : Pôle Mobilités-transport Eurométropole de Metz 2022

2. 2 Les carrefours équipés de modules sonores

Un travail important de remise en état et aux normes des modules sonores a été effectué par les équipes de la signalisation lumineuse, notamment le passage des ceux-ci en 24 Volts.

Pour les traversées piétons sonores, plusieurs cas de figure se sont présentés :

- Les carrefours déjà équipés, la sonorisation a été conservée et/ou améliorée avec des modèles plus récents.
- Les carrefours qui ne possédaient pas d'équipements, ont été équipés de figurines pouvant accueillir des modules sonores.
- Les carrefours neufs ont été systématiquement équipés de modules sonores.

L'Eurométropole a répondu également à des demandes d'associations pour l'équipement de certains carrefours fréquemment empruntés par des personnes malvoyantes notamment, Place des Paraiges, rue Metman, rue des Petites sœurs, rue de la Charmine - rue du Petit Clou à Metz.

CHIFFRES CLES

A Metz 82% des traversées piétonnes sont équipées de modules sonores

Source : Pôle Mobilités - Transport Eurométropole de Metz 2022

2. 3 Le Stationnement

Le nombre de stationnement pour personnes handicapées sur voirie a augmenté de 11 places depuis 2019 passant de 509 à 520 en 2021. Ces stationnements qui facilitent les déplacements des personnes handicapées, sont répartis sur tout le territoire messin, selon les besoins. L'ensemble des places de stationnement en voirie, dans les quartiers messins, est gratuit, dans la mesure où la durée du stationnement n'excède pas 12 heures consécutives pour les personnes à mobilité réduite ayant droit à la carte européenne de stationnement ou de la carte mobilité inclusion. Dans les parkings, des places sont réservées mais elles sont payantes.

Source : Pôle Mobilités - Transport Eurométropole de Metz 2022

2. 4 Les transports publics

LE MET' fait de la mise en accessibilité du réseau, et plus généralement de tous les équipements communautaires de l'Eurométropole de Metz, une de ses priorités.

Cette accessibilité se traduit par la mise en place de tarifs adaptés, mais aussi par des aménagements urbains et l'équipement des véhicules. Il s'agit notamment de surélever les quais et dans certains cas, déplacer l'abri bus afin de laisser un espace de circulation suffisant.

En 2022, de nombreux arrêts ont de nouveau été aménagés et rendus accessibles par l'Eurométropole de Metz, comme GANNE, LE LAC ou PEUPLIERS.

ACCELIS

Service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite du réseau LE MET'. Il permet des déplacements en porte à porte, sur réservation préalable et sur tout le territoire métropolitain.

- Horaires lundi au vendredi, 6h/20h, samedi 6h à minuit, dimanches et jours fériés, 8h/20h.
- Réservation obligatoire préalable selon conditions
- Possibilité de réserver jusqu'à 21 jours à l'avance
- Délai de réservation minimum de 48h
- Réservations/ informations de 7h à 19h 0.969.397.480 (coût d'un appel local) ou accelis@leMET.fr
- Tarifs : 1 voyage 2,90€ /10 voyages 24€

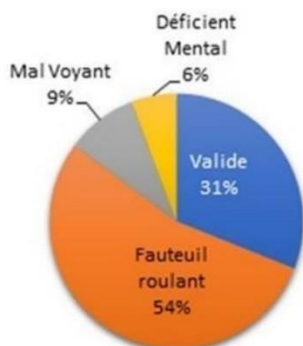
ACCELIS en 2022 (janvier-juin) - Quelques chiffres :

- 281 clients actifs
- 1390 personnes inscrites au service
- 15 011 validations (11 078 en 2021 sur la même période de 6 mois)

Les motifs de déplacement sont :

- 44% travail
- 23% loisirs
- 23% centre éducatif
- 10% autres (santé, scolaire, achat)

La répartition des clients du service ACCELIS selon le type de handicap reste stable :



Les navettes gratuites, électriques et accessibles du centre-ville

Depuis août 2021, une nouvelle navette gratuite accessible est à la disposition des clients du réseau LE MET'. La navette N81 dessert de nouveaux itinéraires (notamment le Pontiffroy, la colline Sainte-Croix et la Place d'Armes). Avec une fréquence de 30 minutes, la ligne est en correspondance avec la LIANE L3 et la Navette N83 (CITY). Les navettes circulant en centre-ville (N83 et N81) sont des véhicules à faibles émissions de gaz à effets de serre. Retrouvez le plan détaillé sur [Home Page - LE MET'](#)

FLEXO, service de soirée !

Pour vos retours depuis le centre-ville, en soirée, FLEXO prend le relais des 5 LIANES et assure des départs de la Place de la République au centre-ville de Metz (et depuis le Kinépolis de St-Julien-lès-Metz) vers les arrêts des LIANES L1 à L5. 2 départs sont assurés 7j/7 sans réservation : 23h30 et 00h30.

Plus d'informations <https://www.leMET.fr/services-de-soiree/>

Source : LE MET' 2022

3/ Le programme Local de l'Habitat (PLH)

Sur le territoire messin, l'habitat et le logement sont des compétences de l'Eurométropole qui se mettent en œuvre à travers le PLH (Programme Local de l'Habitat) 2020-2025 adopté par le Conseil Métropolitain le 17 février 2020. L'intégralité PLH est consultable en ligne [PLH03 Metz Métropole Orientations et actions.pdf \(aguram.org\)](#)

Véritable document stratégique et opérationnel, le PLH s'est progressivement imposé comme le document cadre de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat. Tout en assurant la continuité des actions déjà entreprises dans le précédent PLH 2011-2019, le 3^{ème} PLH va plus loin au regard des enjeux contemporains. L'Eurométropole a fixé 4 orientations prioritaires :

- Diversifier l'offre de logements et faciliter le parcours résidentiel
- Favoriser la mixité sociale et répondre aux besoins spécifiques
- Réhabiliter le parc ancien et promouvoir un habitat durable
- Piloter partager la mise en œuvre de la politique de l'habitat

Répondre aux problématiques de logement des personnes âgées et/ou handicapées est un enjeu majeur du PLH.

Le phénomène de vieillissement de la population génère des besoins croissants en logements adaptés à la perte d'autonomie liée au vieillissement et au handicap. La grande hétérogénéité des situations et des besoins implique des solutions variées de logement allant du logement autonome adapté jusqu'à l'entrée en établissement spécialisé. Identifier les besoins des personnes âgées ou handicapées est indispensable pour offrir une réponse adaptée.

La fiche action 5 du PHL est dédiée à cette problématique « Adapter les logements existants et l'offre nouvelle aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées »

Les ménages souhaitent en priorité rester à leur domicile le plus longtemps possible. Aussi, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie est bien souvent nécessaire. Plusieurs actions ont pu être engagées dans le précédent PLH afin de faciliter le maintien à domicile : l'octroi d'aides financières par la Métropole pour les travaux d'adaptation du logement dans le cadre des dispositifs d'amélioration du parc privé et un travail mené par les bailleurs sociaux sous l'égide d'Arelor, afin de recenser le parc social accessible et adapté.

A Metz, les logements loués (hors établissements) se situent majoritairement dans le parc privé (pour près des deux tiers 23 098 sur 37 002 logements loués). Le PLH prévoit de continuer et d'intensifier la réhabilitation du parc privé permettant ainsi de répondre à un enjeu local mais aussi global, au vu des nouvelles exigences en termes de qualité du bâti, d'empreinte écologique, d'adaptation au vieillissement et au handicap, mais aussi de pouvoir d'achat. Proposer un parc privé de qualité et adapté aux besoins permet ainsi de renforcer l'attractivité du territoire.

Le PLH encourage également la réhabilitation du parc public pour améliorer sa performance énergétique dans un objectif de maîtrise de la consommation d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de maîtrise des charges mais aussi pour l'adapter au vieillissement de la population.

4/ Les outils pour une communication accessible

4.1 AlloMairie ouvert aux personnes sourdes et malentendantes

La Ville de Metz dispose d'un système de relation avec ses usagers via une plateforme téléphonique et un numéro vert unique dénommé "Allo Mairie" (0 800 891 891, appel gratuit depuis un poste fixe). Ce service de renseignements administratifs à la disposition des Messins est également ouvert aux personnes sourdes et malentendantes. Par l'intermédiaire d'Accéo, opérateur qui délivre des services à distance en temps réel via internet, la communication peut s'établir entre usagers malentendants et agents municipaux, au moyen de la visio-interprétation en langue des signes française (LSF) ou de la transcription instantanée de la parole (TIP).

Grâce à ce service, les personnes sourdes et malentendantes peuvent réaliser exactement les mêmes actions que les personnes entendant. Accéo est disponible du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

4.2 Le site internet de la Ville de Metz

Le site metz.fr est conçu et réalisé en interne, sur la base de technologies éprouvées et récentes, avec un souci constant concernant ses performances. 7% des usagers y accèdent par la page d'accueil et 83% via un moteur de recherche jusqu'à une page précise. Le service communication veille à répondre en premier aux recherches des usagers, et y répondre rapidement grâce à une structure rédactionnelle claire et respectueuse des normes. A ce titre les scores d'accessibilité du site metz.fr sont de 80% en moyenne, évalués sur les outils d'audit Google Lighthouse et Siteimprove conseillés par numerique.gouv.fr, en rapport avec le respect du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).

A noter que *l'Observatoire socialmedia des territoires*, diligenté par Cap'Com, a classé après analyse, metz.fr parmi les 5 meilleurs sites de grande ville de France, sur des critères de performances, d'accessibilité et d'éco-responsabilité.

<https://www.cap-com.org/actualit%C3%A9s/hashtags-2022-les-nommes-source-dinspiration-web>

4.3 La Langue française des signes - LSF

La langue des signes française (LSF) est utilisée par les personnes sourdes et malentendantes, mais également par les entendants. Utiliser cette langue permet de communiquer avec ces personnes et cela favorise ainsi leur intégration. C'est pourquoi la Ville de Metz fait appel, pour certaines manifestations, à des interprètes en LSF : les visites guidées au Centre Pompidou-Metz réservées aux personnes déficientes auditives, l'élection de la reine de la Mirabelle ou lors des temps d'échanges et de rencontres du Président de l'Eurométropole et Maire de la Ville de Metz avec les agents de ces collectivités (août 2021).

4.4 Un guide des transports en FALC (Facile à lire et à comprendre)



Le réseau de transport LE MET' a créé un guide de transport en FALC (Facile à lire et à comprendre) dont l'objectif est de permettre aux personnes déficientes intellectuelles d'être plus autonomes et leur permettre d'accéder plus facilement aux transports en commun.

A l'initiative du réseau LE MET', ce guide a été réalisé avec le concours de plusieurs partenaires : des agents (conducteurs et administratifs) du réseau LE MET', des résidents et des professionnels de l'ESAT l'Atelier des talents et la Ville de Metz.

Le guide est téléchargeable gratuitement sur le site lemet.fr rubrique accessibilité.

4.5 Le dialogue « citoyens et handicap »

S'il est établi que la CCA est un acteur essentiel du dialogue citoyen messin, la co-construction des politiques publiques d'accessibilité et d'inclusivité avec les habitants, s'exerce au quotidien avec de nombreux acteurs : associatifs voire citoyens intéressés ou concernés par ces questions.

Par exemple, les aménagements et dispositifs pensés et conçus pour la mobilité des personnes en situation de handicap bénéficient à tous : seniors, enfants et familles, livreurs, touristes avec bagages...

D'une manière générale allier la théorie et les retours d'expérience doit permettre de faire avancer l'accessibilité et l'inclusivité.

Demandes et doléances de citoyens

La Mission Ville inclusive assure quotidiennement les réponses aux doléances soumises pour les concitoyens vulnérables. En moyenne sur une année, 15 doléances ont été traitées sur des divers sujets tels que la voirie, les places de stationnement, l'accès aux loisirs inclusifs...

Les rencontres et partenariats potentiels avec les acteurs du territoire

La Mission Ville inclusive rencontre régulièrement les acteurs du territoire qui œuvrent dans le champ du handicap afin de mieux les connaître, de créer une plus grande cohérence et des liens plus forts sur le territoire. Pour la Ville de Metz les objectifs sont multiples, en effet, il s'agit par la connaissance de leurs activités de pouvoir mieux orienter les citoyens qui nous sollicitent mais aussi de créer des partenariats pour offrir, aux personnes en situation de handicap, des solutions concrètes. C'est dans ce cadre que des échanges ont été programmés avec 18 acteurs. On peut notamment citer l'Université de Lorraine, l'EPNAK (Etablissement Public National Antoine Koenigswarter), le FAS Le Patio, l'IME le Coupillon, les associations Pep Lor'est, APF France Handicap, Espoir 57, La Fondation de l'audition, l'ARDDS (Association de réadaptation des devenus sourds), l'ULSL (Union Sportive et Loisirs des Sourds de Metz) et bien d'autres encore.

Accessibilité de l'espace public à Metz pour les déficients visuels - initiative associative

Une action de sensibilisation concernant l'accessibilité de l'espace public à Metz, pour les personnes aveugles et malvoyantes, a eu lieu, à l'initiative de la Fédération des aveugles Est, de plusieurs associations de non ou mal voyants (Univers Jo, Les Auxiliaires des aveugles...), vendredi 10 septembre 2021 de 14h00 à 16h30 au départ de la Place de la République.

A cette occasion, les élus présents ont été invités à se mettre en situation de handicap visuel par le biais d'un bandeau ou d'un casque de réalité virtuelle (reproduisant ainsi un trouble de la vision), et à faire un tour dans la ville de Metz pour expérimenter les déplacements en tant que déficients visuels. Commentée par un expert en accessibilité et en présence de la presse, cette sensibilisation avait pour objectifs de rendre compte des solutions concrètes pour faciliter la mobilité et l'autonomie des personnes aveugles et malvoyantes à Metz qui sont confrontées à des obstacles dans leurs déplacements. Avant et après le parcours, des échanges ont eu lieu au Café Bleu, avec les associations et avec questions et réponses des élus.

L'Etude urbaine de la Gare de Metz - une grande consultation citoyenne



Les citoyens, les usagers et les membres de la CCA de Metz ont été invités à participer à l'étude urbaine du quartier Gare de Metz qui connaît de grandes mutations en matière d'urbanisme et de constructions. Son positionnement géographique fait de cette zone un lien direct entre le centre-ville historique messin et le nouveau quartier de l'Amphithéâtre. Face à ces enjeux d'amélioration du fonctionnement urbain de ce secteur autour de la Gare de Metz, notamment en matière d'accessibilité, l'Eurométropole a décidé de mener une étude avec la Ville de Metz et la Région Grand Est afin de disposer d'une vision prospective d'ensemble pour anticiper les prochaines évolutions. Il s'agit aussi de résoudre les problèmes relatifs aux déposes-minute, de faciliter les déplacements (piétons, vélos, bus, voitures), d'améliorer la connexion entre gare et gare routière, les liaisons avec les autres quartiers.

L'objectif général est de planifier les futures interventions ciblées pour améliorer le quotidien des habitants du quartier, des personnes qui y travaillent, des voyageurs, des chalandes et de l'ensemble des usagers des nombreux services et loisirs qui s'y développent. Ces interventions pourraient porter sur le stationnement, les cheminements, les continuités cyclables, le jalonnement, le mobilier urbain, les espaces verts, la sécurité, le commerce, etc.

Concernant l'accessibilité des personnes handicapées, les associations et organismes consultés, ont fait un certain nombre de recommandations relatifs aux différents types de handicap. A ce sujet, l'étude conclut : « Il faut avoir une signalétique claire dans toutes les dimensions car tous les perturbateurs des signaux rendent l'environnement hostile et agressif, le quartier Gare est pour beaucoup comme un aéroport en Chine, pour nous les handicapés ».

Conclusion Intermédiaire

Si la crise COVID a incontestablement ralenti les travaux et actions en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion durant cette période de référence, elle ne les a pas empêchés et malgré les difficultés qu'elle a engendrées, les faits marquants suivants sont à remarquer :

- Validation par M. le Préfet de la Moselle du bilan à mi-parcours de l'Ad'AP (2021),

- Réalisation d'une aire de jeux inclusive au plan d'eau du SAULCY (sur le budget supplémentaire de la ville de METZ 2020, investissement : 45.000 E.),
- Recomposition de la CCA en 2021 avec élargissement de ses acteurs et fonctionnement interactif renforcé (appel à l'expertise d'usage) et création de groupes d'échanges pour promouvoir les actions inclusives (loisirs, sport et culture...),
- Amélioration de l'accessibilité communicationnelle y compris dans la chaîne de la mobilité et des transports publics.

En plus des difficultés générées du fait de la pandémie, nos projets rencontrent des difficultés liées à l'absence de bases de données précises sur le handicap que nous tentons de résoudre en sollicitant d'autres partenariats (cf : convention avec la Direction régionale du service médical pour la transmission de données statistiques brutes sur le handicap). Cette recherche demande des ressources supplémentaires, humaines notamment, que la collectivité ne possède pas en propre (recours à des stagiaires qu'il est nécessaire d'encadrer étroitement).

SYNTHESE DE LA PARTIE 1 (à encadrer).

Premier volet de ce rapport : **l'ACCESSIBILITE UNIVERSELLE** résulte de la loi de 2005 pour l'égalité des chances (dite loi CHIRAC). Suivie par la CCA, recomposée en 2021, l'accessibilité est réalisée et suivie à travers plusieurs obligations légales qui se concrétisent en programmes de grande envergure que sont :

- L'Ad'AP (compétence Ville de Metz), il s'agit de l'accessibilité des établissements recevant du public : écoles, mairies, bibliothèques...,
- Le PAVE (compétence Eurométropole de Metz) qui concerne l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, en d'autres termes, la chaîne de la mobilité. Ce programme est suivi attentivement en comité de pilotage Ad'AP par la MVI.
La chaîne de la mobilité comporte également : les places de stationnement, les transports publics et notamment le service spécialisé PMR « ACCELIS », les navettes électriques accessibles gratuites du centre-ville...

L'accessibilité est également communicationnelle. Pour la respecter et l'améliorer, des outils de communication ont été progressivement mis en place et perfectionnés :

- Le dialogue citoyens/municipalité tout d'abord,
- Le service ACCEO dédié aux personnes malentendantes,
- Un guide des transports LE MET en FALC (facile à lire et à comprendre),
- Un site officiel Internet amélioré en performance, accessibilité et éco responsabilité,

Le bilan de la période de référence est positif. Les acteurs qui œuvrent pour le handicap sont nombreux, la tâche est transversale. Grâce à l'implication de tous, administratifs, élus, associations et partenaires divers, le réflexe « handicap » et « inclusion » devient peu à peu une culture et encourage à ne pas relâcher nos efforts.

Partie 2 : Metz, Ville inclusive

En complément des missions légales examinées en Partie 1 du présent rapport, de nombreuses actions volontaristes relevant de l'inclusivité et de la sensibilisation au handicap sont portées par la Commission communale d'accessibilité.

Elles concernant, de manière transversale, tous les domaines municipaux, à savoir:

- les structures "Petite enfance" à l'école élémentaire,
- les dispositifs d'insertion pour les jeunes, par l'emploi, la formation...
- l'accès aux sports, culture, et loisirs,
- Les actions de sensibilisation au handicap

Cette partie y est consacrée en se proposant de recenser les actions les plus significatives qui améliorent la vie quotidienne des personnes fragilisées par le handicap, de les valoriser et les faire connaître, de susciter des réactions innovantes parmi nos lecteurs, d'une manière générale, de promouvoir l'inclusion et faire progresser toutes les propositions de sensibilisation.

1. L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de la "petite enfance" à l'école

1.1 La petite enfance

La Ville de METZ est convaincue que l'inclusion, dès le plus jeune âge, des enfants porteurs de handicap constitue un élément fondamental du "mieux vivre ensemble". Ainsi, elle s'est engagée, avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, dans une politique volontariste à destination des publics les plus fragiles, et notamment les familles d'enfants en situation de handicap (ESH).

DISPOSITIF D'ACCUEIL

L'offre de service dans le domaine du handicap "petite enfance", animée par une équipe de professionnels formés, expérimentés et motivés, repose sur :

- **2 Multi-Accueils spécialisés :**
 - le **Multi-Accueil Charlemagne**, situé au 8-10 rue Charlemagne qui propose, de 7h30 à 18h30, **7 de ses 25 places** d'accueil aux enfants en situation de handicap (ESH). Cet établissement, dirigé par une **infirmière puéricultrice**, secondée par 2 éducatrices de jeunes enfants, dispose de personnel spécifiquement formé à ce type d'accueil.
 - Le **Multi-Accueil de Magny**, situé au 71 bis rue des roseaux qui réserve depuis septembre 2021, sur les mêmes horaires, **5 de ses 20 places** aux ESH. Dirigé par une Educatrice de Jeunes Enfants (EJE) expérimentée, et avec l'appui d'une EJE adjointe ainsi que d'une Infirmière Puéricultrice, cet établissement a bénéficié d'une formation en immersion mutuelle avec l'équipe aguerrie de Charlemagne.

NOUVEAUTE

- **2 postes d'agents volants référents handicap**, ayant pour objectif de favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les **25 Multi-Accueils municipaux et associatifs**, ainsi qu'au domicile des assistantes maternelles municipales.

En effet, dans la mesure où le "guichet unique" de la Ville de Metz oriente les enfants métropolitains indifféremment vers les crèches municipales et associatives partenaires d'une part (à savoir COGEHAM, Récollets, Bernard Chabot et Enfance & Famille –Obordunyd) et que le médecin du Pôle Petite Enfance de la Ville de Metz intervient dans ces mêmes établissements d'autre part, la mise à disposition de ces 2 agents permet, dans un souci d'égalité des chances, d'accompagner les équipes de professionnels et de faciliter l'accès des enfants à particularité dans les crèches concernées sur le territoire messin.

D'un profil Educateur de Jeunes Enfants, et disposant d'une expérience et d'une formation dans le domaine du handicap, le rôle de ces agents référents handicap est de participer, sur chaque site, à la prise en charge des enfants porteurs de handicap ou en cours de diagnostic. Ils accompagnent tant :

- les parents des enfants concernés, en créant un lien de confiance pour identifier avec eux les besoins spécifiques de l'enfant, partager les observations, échanger sur son évolution, et les orienter vers les partenaires médico-sociaux
 - les professionnels des établissements accueillant ces enfants, en leur donnant les outils pour assurer la prise en charge la plus adaptée possible à chaque enfant et sa famille, afin que la relation *enfant-parents-professionnels* soit la plus naturelle et la plus confortable pour tous.
- **1 médecin employé par la Ville de Metz** qui intervient dans l'ensemble des établissements "petite enfance" municipaux et associatifs et s'investit tout particulièrement en :
 - réalisant des périodes d'observation sur site des enfants qu'ils soient diagnostiqués ou non, afin d'adapter leur prise en charge,
 - sensibilisant les agents à l'accueil des enfants en situation de handicap,
 - participant régulièrement à des réunions de coordination avec les partenaires de la sphère médico-sociale et de l'éducation nationale, afin d'améliorer la détection, l'orientation, l'accompagnement et la prise en charge des familles et enfants concernés

PARTENARIATS

- Certains enfants sont accueillis alors que le diagnostic est déjà posé ; ils sont alors adressés par le réseau des **partenaires de la sphère médico-sociale**, ou les parents eux-mêmes lorsqu'ils inscrivent leur enfant au Service Information Petite Enfance
- Il arrive fréquemment que le diagnostic soit investigué en cours d'accueil sur la base des observations réalisées par les professionnels au sein des établissements petite enfance.

Animé conjointement par le médecin des établissements petite enfance et l'infirmière puéricultrice directrice du Multi-Accueil Charlemagne, le dispositif municipal d'accueil des enfants en situation de handicap s'inscrit alors dans le parcours d'accompagnement dont bénéficie la plupart des enfants en situation de handicap. Il vient en complément des autres prises en charge, assurées par les services de soins, le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (**CAMSP**), le Centre Médico-Psychologique (**CMP**), des

associations spécialisées (**SESSAD**), la Protection Maternelle et Infantile (**PMI**) du Conseil Départemental ou la famille elle-même.

- La création de **passerelles entre les structures Petite Enfance et les écoles maternelles** permet d'assurer une continuité dans la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Au travers de conventions de partenariats, la Ville de Metz renforce ainsi sa collaboration avec les structures médico-sociales spécialisées dans l'inclusion (CAMSP, CMSEA notamment) en promouvant leur intervention et l'accompagnement des enfants dont ils assurent le suivi, au sein des crèches, des restaurants scolaires ainsi que des structures périscolaires.

Cette approche a d'ailleurs fait l'objet de **rencontres interprofessionnelles avec l'Éducation Nationale** pour consolider les liens entre structures de proximité des quartiers messins et favoriser le bien-être de tous les enfants.

COMMUNICATION

Cherchant également à encourager les parents concernés à confier leur enfant, ainsi qu'à susciter les initiatives chez les professionnels Petite Enfance désireux de les accueillir, la Ville de Metz a participé activement au groupe de travail "*Améliorer la connaissance des parents sur la possibilité d'accueillir les enfants en situation de handicap*" co-animé par la CAF de la Moselle et la Protection Maternelle et Infantile du Départemental de la Moselle. Ce groupe de professionnel a permis d'aboutir :

- à la réalisation d'un **court métrage intitulé "Grandir comme les autres à la crèche avec un handicap"** visible sur les sites Internet de la CAF de la Moselle et de la Ville de Metz ,
[Grandir comme les autres à la crèche avec un handicap - YouTube](#)
[Les crèches - metz.fr](#)
- à la diffusion d'une **fiche guide à l'attention des gestionnaires et des parents** pour faciliter l'accès des enfants aux modes de garde petite enfance.

Au quotidien, le **réseau créé par le médecin des crèches de la Ville de Metz et la Directrice du Multi-Accueil Charlemagne** avec les partenaires médico-sociaux contribue efficacement à faire connaître ce dispositif d'accueil de l'enfant en situation de handicap, afin d'orienter et accompagner les familles concernées. En complément, le Relais Petite Enfance de la Ville de Metz communique auprès des familles lors des rendez-vous individuels d'admission lorsque le sujet se présente.

CHIFFRES CLES

- 2 Multi-Accueils spécialisés dans l'accueil des enfants en situation de handicap
- 2 éducatrices spécialisées agents volants référents handicap intervenant dans les 24 autres Multi-Accueils
- 1 médecin et 1 infirmière puéricultrice coordonnant toutes deux ce dispositif d'accueil spécifique
- Une prise en charge des enfants en situation de handicap (ESH : titulaire de l'AEEH ou en cours de diagnostic) qui a été multipliée par presque 8 depuis 2015, dans désormais 17 des 24 établissements messins.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre d'ESH accueillis	9	11	17	20	27	36	69
Nbre d'établissements accueillant des ESH	1	4	4	7	9	13	17

A noter que **pendant la crise sanitaire du COVID**, la Ville de Metz a souhaité que ce type **d'accueil soit intégré dans la liste des accueils prioritaires lors du fonctionnement en Service Minimum d'Accueil** pour les familles qui en expriment le besoin, et a saisi pour ce faire le Préfet de la Moselle.

FINANCEMENTS

Figurant parmi les priorités fixées par la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 signée au cours de l'été 2018 entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), et traduisant la stratégie nationale en faveur d'une société inclusive, l'accueil en crèche des enfants en situation de handicap constitue un facteur d'épanouissement pour l'enfant lui-même, et de conciliation "vie privée/vie professionnelle" pour les parents. Pour encourager les gestionnaires "Petite Enfance" à accueillir les enfants, la CNAF s'appuie sur :

- le Fonds Publics et Territoires qui valorise les actions visant à "*renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE et les ALSH*"
- un bonus "*inclusion handicap*" mis en place à compter du 1^{er} janvier 2019, qui permet de tenir compte des surcoûts liés aux moyens à mettre en œuvre pour accueillir dans de bonnes conditions les enfants reconnus MDPH.

D'une manière très concrète sur le plan local, la **Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle soutient l'action de la Ville de Metz** en lui allouant une subvention annuelle de **65 000 €** pour les 2 agents volants référents handicap (soit environ 80% du coût ETP), le bonus "*inclusion handicap*" devant quant à lui atteindre un montant estimé à **80 000 € en 2021** (Ville de Metz et associations partenaires).

PERSPECTIVES

Aujourd'hui, la Ville de Metz souhaite poursuivre son engagement dans le domaine du handicap en direction de tous les jeunes enfants et de leur famille, en :

- **poursuivant le développement de son réseau partenarial pour mieux faire connaître le champ des possibles.**
Il s'agit en effet de proposer des temps d'accueil au plus grand nombre de familles, qui ne savent pas toujours qu'un tel accueil est proposé au sein des crèches, que l'enfant soit déjà diagnostiqué ou qu'il soit en cours de diagnostic (ce qui est souvent le cas compte tenu du très jeune âge des enfants à accueillir).
- **mettant un place un accompagnement des professionnels et des familles en matière de détection et de prise en charge des enfants atteints d'un trouble du spectre autistique (TSA).**
Afin d'accueillir le mieux possible ces enfants à besoins spécifiques, l'équipe du Multi-Accueil Charlemagne, et en particulier les 2 éducatrices référentes handicap, se sont formées dans le domaine TSA. Fortes de cette nouvelle compétence (notamment s'agissant des méthodes de communication telles que le *Makaton*, le *Picture exchange communication system*, etc...) et de l'expérience capitalisée sur le terrain, elles vont former à leur tour, les professionnelles volontaires

de l'ensemble des Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) messins tout au long de l'année 2022.

1.2 L'école inclusive

L'objectif des politiques publiques est d'aller vers une école plus inclusive. Chaque enfant doit pouvoir dérouler son parcours scolaire sans rupture et développer toutes ses capacités. Les élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et bénéficient des mêmes services périscolaires.

Signé en décembre 2021, le Projet Educatif Territorial de la Ville de Metz (PEDT) (2021-2024) a fait de "l'école inclusive pour lutter contre les discriminations" un des 4 axes fondamentaux de sa politique éducative.

L'axe "Une école inclusive pour lutter contre les discriminations" est décliné en 5 actions principales :

1. Une meilleure intégration des élèves en situation de handicap
2. Mise en accessibilité des écoles pour les enfants et les acteurs de l'Education
3. Faciliter la scolarisation et l'accueil sur tous les temps de tous les enfants
4. Sensibilisation à l'égalité filles et garçons
5. Déconstruction des stéréotypes sexués

Cette volonté s'incarne concrètement au travers de la mise en place d'accueils spécifiques en milieu scolaire, du suivi de l'enfant, de programmes d'animation adaptés et de l'aménagement des classes d'inclusion scolaires.

LES ACCUEILS SPÉCIFIQUES DANS LES ÉCOLES MESSINES

École maternelle Grange-aux-Bois Symphonie

ACCUEIL D'UNE CLASSE DÉLOCALISÉE DE L'HÔPITAL DE JOUR
(1 rue du Patural Barbet)

La Ville de Metz met à disposition du Centre Hospitalier Spécialisé de Jury, des locaux pour accueillir des enfants de 3 à 6 ans souffrant de troubles du développement afin de proposer un retour progressif vers une scolarisation en milieu ordinaire. Une convention est passée entre la direction des services de l'Éducation Nationale, la Ville de Metz et le Centre Hospitalier de Jury.

École maternelle Magny Plaine la Moineaudière

ACCUEIL D'ÉLÈVES AUTISTES
(3 Rue du Cottage)

Depuis 2015, cette école accueille des enfants souffrant de troubles autistiques et de troubles envahissants

du développement. Sept enfants, âgés de 3 à 6 ans sont scolarisés avec un professeur des écoles spécialisé et profitent de temps d'inclusion avec les autres élèves de l'école, à la récréation, au repas et même en classe. Au cas par cas bien sûr, en fonction des possibilités de chacun. Une initiative unique dans le département de la Moselle réalisée en partenariat avec la Ville de Metz, l'Éducation Nationale, l'Agence Régionale de Santé et l'Association Envol Lorraine.

École élémentaire Vallières Le Val

ACCUEIL D'ÉLÈVES AVEC DES TROUBLES DU LANGAGE

(57 rue Charlotte Jousse)

La Ville de Metz met à disposition de l'enseignement spécialisé de l'Institut National des Jeunes Sourds de Metz (INJS) des locaux pour y accueillir des élèves présentant des troubles spécifiques du langage. Ces élèves sont accompagnés par des enseignants et des éducateurs de l'INJS et bénéficient de temps d'inclusion dans les classes de l'école si cela correspond aux besoins de l'élève. Une convention tripartite est signée entre la direction des services de l'Éducation Nationale, la Ville de Metz et l'INJS.

École élémentaire de Plantières

INSTITUT MÉDICO-PÉDAGOGIQUE (IMP) ESPÉRANCE

(6 rue de la Croix de Lorraine)

Créé en 1967, l'IMP Espérance accueille 24 enfants, garçons et filles âgés de 6 à 14 ans en situation de handicap et majoritairement porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). L'accompagnement des enfants s'organise au sein d'une unité d'enseignement dotée de deux professeurs dont une classe délocalisée. Cette unité permet de dispenser des apprentissages scolaires par groupes de niveaux en fonction du Projet Individuel d'Accompagnement. Les enfants de l'IMP partagent des temps communs avec les enfants scolarisés dans le groupe scolaire de Metz Plantières, la structure jouxtant le groupe scolaire. Des inclusions avec les classes du groupe scolaire peuvent être mises en place autour de supports spécifiques (art visuel, chant, sport) selon les besoins des enfants.

LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves handicapés. Les élèves orientés en ULIS sont ceux, qui en plus des aménagements, des adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation ordinaire continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves. Une importance particulière est attachée aux conditions d'accessibilité de ces classes et aux moyens spécifiques indispensables à leur équipement et fonctionnement : mobiliers et sanitaires aménagés, matériels pédagogiques adaptés, fournitures spécifiques...

À Metz à la rentrée 2020, on compte 190 enfants scolarisés dans 17 classes ULIS.

ULIS 1

Classes destinées aux élèves dont la situation de handicap procède de troubles des fonctions cognitives ou mentales. En font partie les troubles envahissants du développement ainsi que les troubles spécifiques du langage et de la parole.

- Erckmann Chatrian 1
- Erckmann Chatrian 2
- Jean Monnet

- Maurice Barres
- Jean Moulin (2 classes)
- De la seille
- Plantières
- Louis Pergaud
- Claude Debussy
- Emilie du Chatelet
- Magny-plaine
- Les hauts de Vallières
- Notre Dame

Il n'y a pas d'ULIS de type 2 sur Metz.

L'accompagnement des enfants atteints de troubles auditifs est réalisé par l'INJS notamment. Près de 200 enfants sont accueillis au sein de cet établissement messin, encadrés par des enseignants et des éducateurs œuvrant à favoriser l'intégration de ces jeunes dans les activités de la vie de tous les jours

ULIS 3

Classes destinées aux élèves en situation de handicap visuel avec ou sans troubles associés.

- Saint-Eucaire (2 classes)

ULIS 4

Classes destinées aux élèves en situation de handicap moteur dont font partie les troubles dyspraxiques, avec ou sans troubles associés, ainsi qu'aux situations de pluri-handicap.

- Fort Moselle

LE DISPOSITIF ENTR'ACT

S'inscrivant dans le PEDT, l'opération Entr'Act a été déployée afin d'améliorer la qualité de prise en charge de l'enfant pendant le temps de restauration scolaire et renforcer ainsi le partenariat autour de l'enfance. Cette démarche consiste à proposer des ateliers de sensibilisation et d'initiation aux pratiques culturelles, sportives et éducatives. Les ateliers Entr'Act s'adressent aux enfants volontaires des écoles maternelles et élémentaires déjeunant à la restauration scolaire, ils s'adaptent aux contraintes de chaque site et n'engendrent aucun surcoût pour les familles. En outre, la quasi-totalité des ateliers sont accessibles aux enfants porteurs de handicaps.

LE PLAN MERCREDI ET PERISCOLAIRE DU SOIR

Au travers de son PEDT, la Ville de Metz favorise la rencontre entre écoles, associations périscolaires et associations du quartier, afin de permettre d'enrichir les temps de l'enfant.

La Charte qualité plan mercredi (à partir de la page 82 : http://intranet/sites/intranet-vdm/dg/sg/assemblees/Documents-finaux/Extrait%20de%20deliberation/DCM_2021-12-16_004_POINT-13.PDF#search=pedt) a été mise en place et structure l'engagement de la Ville et de 13 associations périscolaires depuis janvier 2021 et jusqu'en juillet 2024.

Les associations présentes le mercredi matin interviennent également sur le périscolaire du soir. Le projet éducatif intègre les 4 axes du PEDT dont l'école inclusive et lutte contre les discriminations et la Santé et Bien-être des enfants (elles sont signataires de la charte Plan mercredi.)

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11 h 45 à 13 h 45. Elle représente 24 restaurants scolaires et une cuisine centrale, elle confectionne en moyenne 3 700 repas scolaires par jour.

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment.

En fin de matinée, dès la fin des classes, les enfants sont pris en charge par du personnel qualifié, qui les accompagne durant les trajets (en bus ou à pied), durant tout le repas et pendant l'animation.

A l'occasion des temps d'animation les animateurs proposent régulièrement des actions de sensibilisation qui s'inscrivent dans un projet plus global de travail sur le handicap et sur les troubles du spectre autistique porté par l'équipe d'animation de la pause méridienne. Quelques exemples :

- Pendant la Semaine olympique et paralympique dans les restaurants (janvier 2021 et février 2022) les activités inclusives suivantes ont été programmées : Parcours à l'aveugle guidé par la voix d'un camarade, cécihand, chamboule tout à l'aveugle, course à cloche pied, tomate à l'aveugle, ping-pong assis, parcours d'obstacles, cécifoot,
- Lors de la semaine de sensibilisation au handicap dans les restaurants scolaires : repas à l'aveugle toute la semaine à tour de rôle, match de foot avec une balle sonore (Cécifoot), loto des odeurs et loto tactile.

LES VISITES D'ECOLES

À l'occasion de la rentrée scolaire, en septembre 2021, la Conseillère municipale déléguée à la compensation du handicap, Ville inclusive a fait le choix de visiter deux établissements scolaires :

- **L'École maternelle Jean Morette située 16 rue Charles Petre** : cet établissement accueille deux élèves qui bénéficient d'une notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) à hauteur de 100% de présence humaine. Placées sous la responsabilité pédagogique des enseignants, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève à l'école. L'accompagnement à la restauration de ces deux enfants est également effectué par les AESH, mais sur un recrutement par la Ville pour la pause méridienne. Par ailleurs, la Directrice de l'école a évoqué le besoin d'un espace calme et de retrait adapté aux enfants à besoins spécifiques afin qu'ils puissent se calmer ou gérer un trop-plein de sollicitations sensorielles. La faisabilité de ce projet a été étudiée avec la Directrice de l'école par les services de la Ville, le Pôle Education et la Mission ville inclusive ainsi que la Conseillère pédagogique ASH Professeur Ressources Autisme, du service de l'école inclusive à l'Inspection Académique Nancy Metz.

- **L'École élémentaire Fort Moselle Quatre Saisons située 5 rue Rochambeau** : cet établissement accueille dans sa classe Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), 11 élèves atteints de troubles moteurs et déficiences intellectuelles associées. Cette classe fonctionne bien grâce à une équipe stable, soudée et très professionnelle de 5 AESH et une ATSEM.

Les préconisations et échanges de ces deux visites sont que la préparation de la rentrée est essentielle pour mieux mesurer les besoins de l'enfant et éviter des situations d'échec. La concertation avec les directeurs d'école en amont des travaux, est utile car ils possèdent une expertise d'usage. En outre, il peut être utile d'élargir cette concertation aux associations expertes, ainsi qu'à la Commission communale d'accessibilité de la ville de Metz.

2/ Les politiques volontaristes inclusives

Chacun de nos concitoyens doit pouvoir trouver et emprunter les voies indispensables à son épanouissement personnel ; de ce fait, les décideurs locaux et nationaux doivent agir pour adapter et faire évoluer les ressources afin qu'elles puissent être utilisées par tous, qu'ils soient ou non porteurs de handicap. Ces ressources sont à la fois :

- celles qui accompagnent à l'insertion sociale via la formation et l'emploi (2.1)
- celles qui ouvrent l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs et manifestations (2.2)
- celles qui préviennent, sensibilisent au handicap et luttent contre les inégalités et les discriminations (2.3)

2.1 L'accompagnement à l'insertion sociale

Le Centre Communal d'action sociale (CCAS)

Dans une logique de solidarité et de proximité et en cohérence avec la volonté municipale, le CCAS mène ses missions d'aides sociales légales et volontaristes, également en direction du public en situation de handicap.

Pour l'année 2021 :

- 12% des 566 accompagnés à l'accès aux droits sont des personnes bénéficiaires de l'AAH :
 - o en accompagnement de longue durée : 9,6%
 - o en accompagnement ponctuel : 13,5%
- La part d'accompagnement à la constitution de dossier SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale)/MDPH : 3% des actes instruits pour des dossiers spécifiquement liés aux droits de santé.
- Concernant l'accompagnement logement, la part de personnes bénéficiaires de l'AAH parmi les 117 accompagnés relogés est de 12,8%.

- Ressources des personnes accompagnées dans le cadre de commissions de secours :
 - 6% des personnes accompagnées ont l'AAH pour ressources principale (chiffre stable en 2020 et 2021)
 - Le nombre de demande de secours pour des foyers dont la ressource principale du chef de famille est l'AAH : 194

Le dispositif « relais jeunes 15/25 ans »

Depuis septembre 2021, le service Jeunesse Éducation Populaire et Vie Étudiante et l'École des Sports de la Ville de Metz, en partenariat avec la Mission Locale du Pays Messin, propose à une vingtaine de jeunes messins âgés de 15 à 25 ans, un accompagnement à l'insertion sociale : le dispositif Relais Jeunes 15/25 ans ouvert également aux jeunes en situation de handicap.

Actuellement, les bénéficiaires sont des jeunes rencontrant des difficultés sociales, scolaires et/ou professionnelles.

Ce dispositif leur permet d'être accompagnés vers l'insertion via des ateliers sport-emploi, mais également en leur donnant accès à des bourses pour l'obtention de diplômes professionnels, de services civiques ou du permis de conduire.

En contrepartie, les bénéficiaires du dispositif Relais Jeunes s'engagent à :

- S'inscrire à l'École des Sports,
- Participer aux séances hebdomadaires programmées par l'École des Sports à raison de 2 séances hebdomadaires et à certains événements sportifs,
- Effectuer 120 heures de bénévolat au sein d'associations socioéducatives : 60 heures au sein de son quartier (centre social, MJC...) et 60 heures inclusives (associations œuvrant auprès des personnes vulnérables ou handicapées).

Les heures de bénévolat inclusives ont été proposées par les Restos du cœur, le centre arc-en-ciel, Motris, Grandir dignement, UA2M (Union Acrobatique Metz Moselle), les Auxiliaires des aveugles 57, le Centre départemental sport adapté Moselle et APF France Handicap.

La convention « FIPHFP/Ville/CCAS/Métropole »

Le Fonds pour l'Investissement des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est un organisme français créé par le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006. Cette création découle de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. En lien avec le FIPHFP, le référent handicap de la Direction des ressources humaines mutualisée de la Ville et l'Eurométropole de Metz pilote les actions en faveur de l'emploi des personnes handicapées dans le cadre de la convention signée en 2019.

Chiffres concernant la Ville de Metz :

- 140 agents municipaux ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapés, en incapacité permanente partielle et en restriction médicale, sont identifiés bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) en 2020, soit 5.92% des agents de la ville.

De nouveaux objectifs en matière de transition écologique et solidaire ont été fixés par la municipalité à l'horizon 2030 avec une première échéance à 2026.

- Objectif 2026 : viser 170, Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE), ce qui correspond à environ 7% des agents (selon évolution des effectifs).
- Objectif 2030 : viser 200 Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE), ce qui correspond à environ 8% des agents (selon évolution des effectifs).

L'apprentissage

Il existe à Metz une tradition ancienne de recrutement d'apprentis en situation de handicap. La convention 2019 de l'Eurométropole de Metz, la Ville et son CCAS avec le FIPHP intègre un volet lié au recrutement d'apprentis avec des engagements ambitieux.

Depuis le début de la convention, 8 apprentis en situation de handicap ont été recrutés au sein des trois structures, pour un objectif initialement fixé, au terme de la convention en juin 2023, à 6 apprentis.

Tous les ans, au printemps, la Direction des ressources humaines mutualisée lance une campagne de recrutement d'apprentis au sens large pour un début des contrats d'apprentissage au 1er septembre. Cette campagne est mise en ligne sur le site internet de chacune des collectivités.

L'intégralité des offres est communiquée aux partenaires Handicap du territoire : SESSAD PRO 57, Cap Emploi, Pyramide Est, etc. L'objectif est d'avoir un maximum de candidatures d'apprentis en situation de handicap pour pouvoir recruter davantage. Le Pôle Parcs, Jardins et Espaces naturels est en pointe en la matière. Il travaille en collaboration étroite avec plusieurs CFA spécialisés dans les métiers liés à l'entretien des espaces verts. Tout apprenti est encadré par un tuteur ou un maître d'apprentissage.

Les apprentis en situation de handicap bénéficient d'un double accompagnement :

- ✕ Un accompagnement socio-pédagogique par leur CFA,
- ✕ Un accompagnement spécifique du maître d'apprentissage sous la forme de sessions de formation / sensibilisation à la problématique du handicap.

Un 1er module de formation pour une vingtaine de maîtres d'apprentissage intègre une partie théorique et une partie pratique pour faire le point sur des situations très spécifiques comme les troubles neurologiques ou les troubles du spectre autistique. Un second module est programmé à l'automne 2022. Il portera sur des points plus spécifiques et des situations complexes. L'aide à l'apprenti de 750€ est versée à chaque apprenti reconnu travailleur handicapé.

Stages : Duoday et Metz Handuo

A l'instar de l'opération DUODAY qui permet aux collectivités ou employeurs privés, d'accueillir des personnes en situation de handicap pour un stage d'observation d'une journée, la Ville de Metz organise une semaine spéciale : METZ HANDUO.

Le principe est le même que DUODAY. Dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, dont la dernière s'est déroulée du 15 au 21 novembre 2021, il s'agit de permettre à des stagiaires de différents horizons de découvrir les métiers de la fonction publique territoriale et de créer du lien. Une manière aussi de se rencontrer pour changer de regard et dépasser les préjugés.

Plusieurs services de la Ville de Metz et de l'Eurométropole ont déjà eu l'occasion de participer à cette opération qui représente une expérience enrichissante. Il était souhaité pour cette 1ère session de METZ HANDUO un accueil de 8 stagiaires, avec l'objectif de proposer à l'issue l'opportunité d'une immersion prolongée au sein de nos collectivités.

La Mission ville inclusive a accueilli pendant 5 jours, un élève de l'EPNAK (Etablissement Public National, Antoine Koenigswarter) qui a poursuivi, à l'issue de cette semaine, un cursus pour être Assistant de Direction à la rentrée de septembre 2022.

2.2 L'accès à la culture, aux sports, aux loisirs et manifestations

Soutien et amélioration de l'accessibilité de la programmation culturelle

Afin d'améliorer l'accessibilité de la programmation culturelle et des manifestations organisées sur le territoire messin, la Ville de Metz œuvre, avec les services municipaux concernés et les associations organisatrices d'événements, à la mise en place de projets « pour tous ».

- **Bibliothèques médiathèques de Metz**
 - **Des animations pour lutter contre les stéréotypes liés au handicap !**

La vocation originelle des bibliothèques est de permettre l'accès à la culture pour tous. Ainsi, les Bibliothèques-Médiathèques de Metz s'attachent à offrir des services et des collections à la portée de tout un chacun. En octobre et novembre 2021, le réseau des Bibliothèques-Médiathèques de Metz a consacré sa programmation culturelle aux handicaps via l'opération « Tous différents ». Les bibliothécaires ont eu à cœur de déconstruire les idées reçues sur les handicaps, quels qu'ils soient : à travers des causeries inclusives pour personnes voyantes, mal ou non-voyantes ; via des capsules vidéo pour apprendre quelques mots en langue des signes ; des lectures dans le noir pour (re)découvrir autrement la singularité des textes littéraires, ou encore par une appréhension de documents patrimoniaux et du quartier impérial convoquant les sens. Ces actions, pensées dans un esprit inclusif, s'adressaient à tous les publics, enfants, adolescents et adultes, porteurs ou non de handicaps.

CHIFFRES CLES

32 actions culturelles ont eu lieu dans le réseau des Bibliothèques-Médiathèques et ont réuni quelques 350 participants.

- **Le fonds ou collections « Accessible »**

Le fonds accessible est une collection de documents adaptés pour un public jeune ou adulte, « empêché » de lire en raison d'un handicap (visuel, auditif, moteur ou cognitif). Il a été créé à la suite d'une subvention du Centre National du Livre obtenue en septembre 2020. Ce fonds a été mis en place en octobre 2021 dans les 4 médiathèques du réseau (l'Agora, la Médiathèque Jean-Macé, la Médiathèque du Sablon et la Médiathèque Verlaine). Le regroupement de ces documents permet de concentrer toutes les ressources au même endroit pour les mettre en valeur.



CHIFFRES CLES

Il se compose au total de 970 documents. Ce chiffre va augmenter avec les acquisitions des prochaines années.

- **Les accueils de groupe**

En 2021, le réseau des Bibliothèques-Médiathèques de Metz a dû s'adapter à la situation sanitaire particulière. Néanmoins des accueils spécifiques et coconstruits avec les pédagogues ont eu lieu sur tous les points du réseau pour aborder la lecture et la culture de la manière la mieux adaptée. Collaboration avec des dispositifs ULIS, UEMA, des instituts médico-pédagogiques (ITEP, INJS, IME, IEM), des foyers et des associations.

CHIFFRES CLES les agents du Pôle publics Empêchés ont réalisé **55** accueils dans les 6 points du réseau de lecture public messin ou dans d'autres structures.

- **Festival Constellations- Edition 2022**

- Constellations 9 sites accessibles PMR pour le Parcours Pierres Numériques.
- Une visite sur site a été organisée avec le référent accessibilité pour vérification et échanges sur les rampes d'accès.
- Demande d'ouverture des toilettes accessibles aux PMR sur le parcours nocturne, indiquée sur le plan.
- Pour le mapping de la Cathédrale, une zone dédiée PMR installée avec une signalétique pour y accéder, et une sensibilisation des agents de sécurité pour que cet espace ne soit pas occupé par des personnes non concernées,
- Sensibilisation des médiateurs à l'accueil des personnes en situation de handicap,
- La rue d'Alger sur le parcours est très pentue, un itinéraire bis plus facile d'accès est indiqué sur la brochure et le dépliant.
- Intégration d'informations accessibilité dans la communication (site internet, flyer).

- **Partenariat avec le Centre Pompidou-Metz : des visites adaptées aux différents types de handicaps**

Afin de développer l'accès à la culture pour tous, le Centre Pompidou-Metz et la Ville de Metz proposent des visites guidées, gratuites, par type de handicap. Des aménagements sont proposés et un guide conférencier formé, accompagne les participants dans les différentes expositions. En 2022, le nombre de bénéficiaires de ces visites a été doublé permettant ainsi d'offrir autour de la culture, des temps d'échanges et de découverte.



- **Le travail et le soutien aux associations**

Les associations sont des acteurs essentiels du territoire. Leur rôle capital n'est plus à démontrer, elles participent au dynamisme de la commune et au « vivre ensemble » dans des domaines variés : sport, culture, solidarité, loisirs... Elles agissent directement auprès de la population. C'est pour ces raisons que la Mission Ville inclusive a reçu, aux côtés de la Conseillère déléguée au handicap, de nombreuses associations pour les accompagner dans la mise en place de leur projet, mais aussi pour les informer ou les orienter. En effet, la Ville peut soutenir un projet de différentes façons : versement d'une subvention (après étude d'un dossier complet et validé par le Conseil municipal), mise à disposition de locaux et ou de matériel, soutien à la communication (valorisation d'un événement via nos outils de communication site internet et réseaux sociaux, impression de document...) mais aussi mise en relation avec les bons interlocuteurs.

- **Passages Transfestival - Edition 2022**

La Ville de Metz a rencontré les organisateurs de ce Festival et les améliorations suivantes ont été proposées pour l'édition 2022 :

- Elaboration d'un parcours d'accès bis à l'Esplanade via le parking de la Citadelle, pour les PMR
- Mise en place d'un accueil humain renforcé : le personnel d'accueil (billetterie, chargé de relations avec le public) et les bénévoles ont été préparés à l'accompagnement individuel des PMR,
- Formation collective pour les médiateurs par APF France Handicap,
- Mise à disposition d'un fauteuil roulant à l'accueil, pour les PMR,
- Information spécifique « accessibilité » sur les supports de communication (programme du festival et site internet).

- **Opéra-Théâtre spectacle en audiodescription**

L'Opéra-Théâtre de l'Eurométropole propose des spectacles en audiodescription permettant ainsi l'accès aux personnes déficientes visuelles. Déjà deux opéras ont été proposés « Roméo et Juliette » (déc. 2021) et « Mireille » (juin 2022). Avec ce dispositif, le spectateur peut bénéficier des explications, des détails du

spectacle via un casque et un programme écrit en gros caractère avec le résumé du spectacle et le texte du metteur en scène est également remis ainsi qu'un texte en braille pour les non-voyants.

Soutien au sport inclusif

La politique sportive municipale a pour principale ambition de développer le "sport pour tous". Il s'agit de mettre en place un environnement et des actions, permettant l'activité sportive à tout âge, pour tout milieu social ainsi que pour tout état de santé.

C'est dans ce cadre que sont développées notamment des actions en faveur des personnes en situation de handicap. La pratique du "sport pour tous" est également créée dans un but inclusif. Elle permet de mélanger les jeunes et les seniors, les personnes valides et handicapées, etc. Le sport retrouve alors toute sa dimension sociale.

L'autre grand axe du « sport pour tous » est la notion de « loisir ». Les activités sont conçues pour des sportifs n'ayant pas forcément envie de se confronter à des compétitions. Il s'agit de sportifs amateurs désirant un cadre pour une pratique de loisir qui peut être variée (pratique multisport).

- **Les clubs**

À l'instar d'Handisport Metz, d'autres associations telles que Handi Cap Evasion et l'Union Sportive et Loisirs des Sourds de Metz propose des activités sportives aux personnes handicapées. On trouve ainsi un large panel qui va du badminton, à l'athlétisme, en passant par la pétanque, le volley-ball sans oublier les promenades en joëlette ou encore le torball (sport pour malvoyants et non-voyants pratiqué à Metz sous la houlette du Torball Club de Metz).

Des activités-sections spécifiques

Parallèlement, aux côtés de ces structures adaptées, d'autres clubs sportifs messins comme la section du SMEC Tennis de Table, les Sports de Glace de Metz, le Kayak Club de Metz, les Régates messines ou encore A2M -Athlétisme Metz Métropole, intègrent des athlètes handicapés.

Les Red Dragon's

En septembre 2021, l'équipe de basket fauteuil Red Dragon's a fusionné avec Metz Handisport.

Outre un soutien financier, la Ville de Metz a mis à disposition de l'équipe le gymnase de la Grange-aux-Bois (rue de la Baronète) pour ses entraînements et les matchs à domicile.

Les Red Dragon's ont fait une saison impressionnante. En effet, l'équipe de basket fauteuil de National A messine, a gagné les coupes de France et d'Europe.

- **Les piscines municipales**

A côté de l'activité des clubs des activités en piscines sont proposées avec accueil et encadrement des personnes handicapées sur des créneaux spécifiques et des partenariats existent entre la piscine du Bon Pasteur et des associations de rééducation et réadaptation.

On rappellera aussi, les systèmes de mise à l'eau facilitant l'accès au bassin dont ont été dotées depuis plusieurs années les piscines Lothaire et Belletanche.

En mars 2022, la municipalité a mis gracieusement à disposition la piscine du Bon Pasteur à la Fédération française du sport adapté pour l'organisation d'une manifestation « Tous à l'eau : une journée pour apprendre à nager pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique ».



- **Les événements sportifs**

La Ville de Metz accueille des manifestations sportives de haut niveau comme le championnat de France handisport de tennis de table.

Des stands et ateliers dédiés à la pratique du handisport sont prévus lors d'événements organisés par la Ville comme la Fête du sport ou la semaine Olympique dans les écoles.

La Semaine Olympique dans les écoles

La Ville de Metz, Terre de Jeux 2024, participe à la Semaine olympique et paralympique dans les écoles. Organisée du 24 au 29 janvier 2021, cette semaine promeut la pratique sportive chez les jeunes et mobilise la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives. L'école des sports intervient pour proposer des ateliers sous forme de parcours sportifs incluant une sensibilisation aux pratiques handisport (boccia, torball notamment). Ces actions contribuent au développement de l'école inclusive et du vivre ensemble.



2.3. Actions de prévention, de sensibilisation et de lutte contre les inégalités et les discriminations liées à une situation de handicap

Prévention et lutte contre la fracture numérique : les conseillers numériques

7 conseillers numériques sont opérationnels depuis mars 2022. Ils interviennent au sein des mairies de quartiers, des bibliothèques-médiathèques, du CCAS et des associations de proximité. Ils proposent, gratuitement, des rendez-vous personnalisés et des ateliers afin de permettre à chacun, près de chez soi, de s'approprier progressivement les usages du numérique au quotidien. Ces rendez-vous sont ouverts à tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap.

Aussi, afin que l'équipe de conseillers numériques puisse appréhender au mieux l'accueil du public handicapé et qu'elle connaisse les ressources disponibles sur le territoire pour savoir comment orienter au mieux un usager porteur de handicap, l'équipe des Conseillers Numériques a rencontré le Coordinateur Territorial des actions associatives APF France handicap.



Toutes les informations sur la prise de rendez-vous et les lieux d'accueil sur metz.fr [Mission Inclusion Numérique - metz.fr](#)

Les actions de sensibilisation au handicap

La semaine de sensibilisation au handicap (écoles élémentaires)

À l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre, la Ville de Metz organise, en partenariat avec l'Education nationale, une semaine de sensibilisation au handicap dans les écoles élémentaires. Grâce à cette semaine spéciale, les élèves peuvent être sensibilisés à tous les types de handicaps visibles (mental, auditif, visuel, moteur) et invisibles, à la lutte contre les préjugés et les stéréotypes pour favoriser l'école inclusive.

Des ateliers de sensibilisation dans les classes sont prévus et complétés par des séquences artistiques. Pour ce faire les enseignants, peuvent prendre appui sur un kit pédagogique, composé d'un Guide d'accompagnement pour la préparation des ateliers présentant la méthodologie, les contenus et les objectifs pédagogiques et ainsi que de textes en braille, lunettes occultantes, casques anti-bruit, livre jeunesse, etc. remis par la municipalité à toutes les écoles. Pour remercier les classes participantes et afin de poursuivre cet effort de lutte contre les discriminations, la Ville offre une récompense.

Exposition d'œuvres d'écoliers à l'Hôtel de Ville de Metz



Jusqu'ici réservée aux élèves du CE2 au CM2, l'ouverture aux CP et CE1 est une nouveauté de l'édition 2021. Les classes des écoles élémentaires ont ainsi été invitées à détourner des œuvres d'art pour transmettre un message qui attire l'attention, autour du champ lexical du handicap. Les productions artistiques, planes ou en relief, ont été exposées sous le Péristyle de l'Hôtel de Ville tout au long de cette semaine de sensibilisation, du 29 novembre au 3 décembre 2021.

CHIFFRES CLES

En 2021, la Ville a remis aux 33 écoles des jeux de Boccia, sport s'apparentant à la pétanque assise, muni de rampe de jeu qui est également une discipline paralympique.



Le Challenge piétons



Chaque année la Ville de Metz organise le Challenge piétons. Annulé en 2020 et 2021, du fait de la crise sanitaire, cet événement a fait son retour le jeudi 16 juin 2022 Place de la République. Cette opération dont l'objectif est d'apprendre aux enfants de CE1 à se déplacer, en toute sécurité, à pied dans la ville a aussi été l'occasion pour la Mission Ville inclusive de proposer une action de sensibilisation aux déplacements des personnes déficientes visuelles. Animé grâce au soutien de 16 bénévoles de plusieurs associations (Auxiliaire des aveugles de Metz et de Moselle, Chiens Guide de l'Est, APF France Handicap et l'ESAT Solidarité), le stand a connu un vrai succès puisque près de 280 enfants ont été sensibilisés et ont participé aux animations proposées.

L'inclusion passe aussi par la compréhension des différents handicaps et à travers ces actions, les usagers et citoyens de demain sont sensibilisés au vécu des personnes en situation de handicap.

Metz, membre du GT RAVI (Groupe technique des Référents Accessibilité des Villes Inclusives) : une volonté forte d'être au cœur des innovations au service de la sensibilisation à l'inclusivité des villes

Le Cerema est engagé aux côtés des collectivités pour améliorer la vie quotidienne de l'ensemble des citoyens au sein des territoires. Depuis 2014, le Cerema a construit un groupe d'échange sous la forme du GT RAVI (Groupe technique des référents accessibilité des villes inclusives). Ce réseau est dédié au technicien des collectivités travaillant sur l'accessibilité, objectifs partagés sont échanger, informer et les diffuser. La Ville de Metz fait partie du comité de pilotage qui administre ce GT Ravi. À ce titre elle peut

proposer des sujets, qui s'ils sont retenus, sont traités en atelier collectifs d'échanges et de production, en novembre. A titre d'exemple, la Ville de Metz avait proposé en 2021, un sujet sur les IOP qui a été abordé sous le titre suivant « Installation Ouverte au Public (IOP) et abords extérieurs des ERP : comment allier accessibilité et végétalisation ? ». Les travaux de cet atelier sont consultables en ligne [Installation Ouverte au Public \(IOP\) et abords extérieurs des ERP : comment allier accessibilité et végétalisation ? | Cerema](#)

La Ville de Metz a été sollicitée par le CNFPT pour contribuer à la réalisation, en partenariat avec le CEREMA, d'un MOOC (cours en ligne) consacré à l'accessibilité. Deux agents de la Ville de Metz ont traité deux sujets, pour lesquels la Ville bénéficie d'une reconnaissance pour la qualité de son travail et de son engagement :

- Comment définir et planifier les travaux sur la base du diagnostic d'accessibilité
- La communication sur les résultats de la mise en accessibilité

Conclusion intermédiaire

Inscrites dans le « schéma de cohésion sociale » de notre ville pour la période 2020.2026, de nombreuses actions volontaristes sont prévues dont certaines ont été mises en œuvre et décrites ici, pour cette période de référence. En complément, la conclusion générale qui clôture ce rapport, donne quelques perspectives pour les années à venir. La tâche est immense !

De la petite enfance aux seniors, dans tous les domaines de l'existence, la Ville de METZ ainsi que son Centre communal d'action sociale (CCAS) tentent de faciliter les conditions de ses publics parmi les plus vulnérables.

Nous souhaitons donner une impulsion forte de développement pour l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs et manifestations. Cet objectif est en bonne voie et a bénéficié du soutien d'autres acteurs : associatifs notamment.

Les publics, dès la toute jeune enfance, concernés par les actions de SENSIBILISATION AU HANDICAP ont été élargis. Notre contribution à l'innovation sociale créative en matière de handicap a été confirmée et enrichie par la participation d'un second agent (EUROMETROPOLE DE METZ) au sein du réseau issu du CEREMA.

Les difficultés existent toutefois. Elles concernent :

- La multiplicité des types de handicaps, pouvant parfois « s'affronter », qui complexifient les projets ;
- Certaines données statistiques non disponibles (cf : accessibilité en partie I)
- Les préjugés et stéréotypes envers le handicap qui subsistent parmi la population et qui sont difficilement rattrapables, faute d'actions préventives prises à temps.

Synthèse de la partie 2 (à encadrer)

Second volet important de ce rapport, l'INCLUSIVITE traduit la volonté forte de la ville de s'engager pour un développement important des dispositifs volontaristes, dont la mise en œuvre traduit également l'engagement de tous les pôles de la municipalité grâce à l'implication des élus et des agents.

De la petite enfance au quatrième âge, des mesures ont été mises en place pour améliorer le VIVRE ENSEMBLE dans notre cité. Tous les domaines sont concernés : éducation, formation, emploi, culture, sports, loisirs et manifestations populaires.

Les actions de sensibilisation au handicap ont également été renforcées et cet effort sera poursuivi.

Les actions de prévention et de lutte contre les discriminations du fait du handicap sont suivies par un chargé de mission rattaché à la Direction Générale.

Soucieuse de suivre les innovations dans les domaines de l'accessibilité et de l'inclusivité, la ville de METZ s'est engagée depuis de nombreuses années au sein d'un groupe de travail national : le GT RAVI.

Elle y apporte son expertise d'usage et « profite » de cette même expertise apportée par les autres villes du réseau. Cette émulation intellectuelle ne peut que renforcer les liens entre nos villes et enrichir notre connaissance du handicap, des solutions techniques et des usages qui ont été efficaces dans d'autres régions et qui profiteront, in fine, à l'ensemble de nos concitoyens touchés par le handicap.

PROSPECTIVES

Yvette MASSON FRANZIL, Conseillère Déléguée à la Compensation du Handicap et Ville Inclusive + photo

Ainsi que l'a souligné M. François GROSDIDIER, Maire et Président de l'Eurométropole de METZ dans son éditorial, la volonté de la municipalité est forte pour mener le combat de l'accessibilité universelle et développer d'année en année, l'inclusivité dans notre ville.

Durant la période de référence, de nombreux projets ont été poursuivis, lancés et mis en œuvre.

La tâche est vaste ; d'autres projets programmés et/ou qui ont vu le jour du fait des changements environnementaux sont en cours. Je vous en livre une liste synthétique, non exhaustive, dans les domaines suivants:

- **L' Ecole inclusive**
 - L' ouverture d'une UEEA (unité d'enseignement autisme) à la rentrée 2022/2023 à l'école « Quatre Bornes », quartier de METZ Devant-Les-Ponts.
 - Création d'un espace de répit à l'Ecole Jean Morette , quartier Nouvelle Ville
- **Les Loisirs inclusifs :**
 - la Ville de Metz va proposer aux associations et centres socioculturels de bénéficier d'une formation des animateurs aux solutions d'accueil d'enfants porteurs de handicap, prise en

charge financière par la collectivité ;

- Un travail est engagé pour améliorer le répertoire en ligne des associations dont celles dédiées au handicap et à l'inclusivité les activités inclusives, pour une meilleure accessibilité informative pour tous les usagers.
- **Le Sport**
 - La préfiguration du Challenge Handicap et Technologies dans le cadre du programme Metz l'Étudiante, (Évènement en septembre 2022 à METZ GRANGE AUX BOIS)
- Création d'un espace Snoezelen à la piscine du Bon Pasteur : la Ville de Metz a investi dans l'aménagement et l'acquisition de matériels (occultation des baies vitrées et diffusion de lumière tamisée, musique douce ...) pour la mise en place d'un dispositif de stimulation multisensorielle. Cet équipement novateur serait opérationnel en début d'année 2022.
- **La Culture**
 - Lecteurs de livres audio DAISY : les Bibliothèques-Médiathèques de Metz ont acquis 6 lecteurs de livres audio DAISY²¹. Ce type de lecteur permet aux personnes empêchées de lire, d'écouter le livre sonore, d'en accélérer ou d'en ralentir la vitesse de lecture, de faire varier la tonalité, de sauvegarder le point d'arrêt... Toutes ces manipulations sont très accessibles et très simples à réaliser, notamment pour des personnes aveugles. Ces lecteurs seront mis à la disposition du public au cours du second trimestre 2022.
- **Richesses à découvrir aux Archives municipales** : les missions et activités principales des Archives municipales ainsi que les différents projets pour l'accessibilité du public en situation de handicap ont été présentés aux membres de la CCA en juillet 2022. Des collaborations futures sont prévues, avec la C.C.A. :
 - organisations de visites guidées adaptées en fonction des types de handicap, afin de tester et, le cas échéant, d'améliorer les dispositifs d'accueil du public,
 - informations des visites thématiques,
 - expositions ou événements organisés aux Archives municipales,
 - validation du document FALC des Archives municipales, avec le soutien de l' «Ateliers des Talents».
- **Un travail renforcé pour une meilleure accessibilité aux événements festifs populaires** : la ville de METZ organise depuis de nombreuses années, des fêtes qui trouvent un succès important auprès de nos concitoyens (Festival Constellations, Hop Hop Hop, Fêtes de la Mirabelle...). Une attention particulière a été portée à l'accessibilité des Fêtes de la Mirabelle 2022 avec de nombreuses actions en faveur de l'inclusion, cet effort sera poursuivi et développé.
- **Sensibilisation au handicap : exposition sur le polyhandicap**
 - A compter de la rentrée 2022, dès la maternelle, les élèves seront concernés par l'action de sensibilisation (des ateliers sur la langue des signes sont prévus et pris en charge par la Ville

² DAISY correspond à l'abréviation de « Digital Accessible Information System ». Il s'agit du standard international, adopté par des bibliothèques de plus en plus nombreuses, pour les ouvrages audios numériques destinés aux déficients visuels et plus largement aux personnes ayant des difficultés d'accès à la lecture

- pour la première édition en 2022)
- Lors de la semaine de sensibilisation au handicap de novembre 2022, une exposition sur le polyhandicap, méconnu de nos concitoyens, en partenariat avec la MAS (Maison d'accueil spécialisée) « Le Coupillon », se tiendra sous le péristyle de l'Hôtel de ville.
 - **Lutte contre les discriminations** : réalisation d'un document présentant les actions de la Ville pour la lutte contre les discriminations, dont un chapitre sera réservé au handicap.
 - **Renforcer la concertation** : ayant constaté que la communication avec les personnes handicapées était difficile, notre participation prochaine à l'atelier du GT RAVI « Les outils de la concertation pour les personnes handicapées » en novembre 2022, nous permettra, nous l'espérons, de recueillir d'autres expériences et avis, afin d'améliorer nos relations avec les publics vulnérables.

Et, d'autres suivront : nous en avons la volonté !

Je vous souhaite une lecture fructueuse de ce rapport. Nous sommes tous unis devant la difficulté et les épreuves. C'est ce qui rend une ville solidaire et chaleureuse.

Je m'y emploie avec une grande humilité.

Je compte sur votre participation, à tous.

N'hésitez pas à nous adresser vos remarques/ observations, suggestions à : Mission Ville inclusive villeinclusive@mairie-metz.fr

Merci par avance !

Annexes

1. Lettre d'informations de la CCA juin 2022
2. Liste ERP IOP attestés de 2020 à 2022 (arrêté au 31/06)
3. Liste des dérogations et mesures de substitution pour les ERP
4. Plan de circulation des Navettes 83/81

Glossaire

AAH : Allocation aux adultes handicapés

Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée

AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

AESH : accompagnants d'élèves en situation de handicap

BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

DYS : troubles spécifiques du langage et des apprentissages dont le nom débute souvent par le préfixe « dys »

EAJ : Etablissements d'accueil du jeune enfant

ERP : Etablissement Recevant du Public

IOP : Installation Ouverte au Public

MAS : maison d'accueil spécialisée

MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées

40 sur 41

PAVE : Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics

PEDT Projet Educatif de Territoire

PMR : Personne à mobilité réduite

PCH Prestation Compensatoire du Handicap

PLH Programme Local de l'Habitat

RQTH Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

SAVS Service d'accompagnement à la vie sociale

TSA : Trouble du spectre autistique

Adresses utiles

- **Ville de Metz**
1 Place d'Armes-J-F Blondel
- **CCAS**
22/24 Rue du Wad Billy
- **Eurométropole**
1 Place du Parlement de Metz
03 87 20 10 10
- **INJS**
- **MDPH**
Europlaza Bâtiment D, entrée D3
1 rue Claude Chappe
03 87 21 83 00

Allo Mairie

0 800 891 891

Service & appel
gratuits

Conception

Direction Générale Adjointe Développement humain

Mission Ville inclusive

Réalisation

Communication interne Ville de Metz

Date de publication

Septembre 2022

Impression

Reprographie Ville de Metz